

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DGRI 47 Convention de partenariat avec l'association Équilibres & Populations (Equipop) dans le cadre d'un projet de coopération dans le domaine de la planification familiale (Abidjan).

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1115-1, L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer une convention de partenariat avec l'association Équilibres & Populations (Equipop) et de la soutenir financièrement à hauteur de 11.000 euros ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention de partenariat avec l'association Équilibres & Populations, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Un soutien financier d'un montant de 11.000 euros sera apporté à l'association Équilibres & Populations, tel que mentionné dans la délibération 2018 DGRI 30 votée au Conseil de Paris de juillet 2018 qui accordait un budget de 30.000 euros au projet de planification familiale à Abidjan pour l'exercice 2018 et suivants.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2018 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO